

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Avis de vacance des fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques de Bordeaux

NOR : ESRS2603463V

Les fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux seront vacantes à compter du 1^{er} septembre 2026.

Conformément à l'article 9 du décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, le directeur de l'IEP de Bordeaux est nommé sur proposition du conseil d'administration de l'établissement par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour une durée de cinq ans immédiatement renouvelable une fois. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'IEP de Bordeaux.

Les modalités de candidature sont publiées sur le site internet de l'Institut : <https://www.sciencespobordeaux.fr>

Les candidats et candidates doivent faire parvenir une lettre d'intention, leur *curriculum vitae* accompagné d'une notice des travaux, ainsi qu'un projet argumenté pour l'établissement. Ce projet devra notamment expliciter :

- les objectifs fixés en matière de formation initiale, de formation continue, de recherche, de développement des partenariats au niveau local, national et international, de vie étudiante et de démocratisation des voies d'accès ;
- les moyens qui devront être mobilisés pour atteindre ces objectifs ;
- le positionnement qui sera proposé pour l'établissement dans le cadre du site de Bordeaux, mais aussi au sein du réseau des dix IEP de France ;
- les modalités de pilotage envisagées pour l'établissement.

Les candidatures doivent être adressées par messagerie électronique exclusivement, jusqu'au 21 mai 2026 minuit inclus, aux adresses suivantes :

- didier.taravella@enseignementsup.gouv.fr ;
- juridique@sciencespobordeaux.fr ;
- direction@sciencespobordeaux.fr

La nomination dans l'emploi de directeur de l'IEP de Bordeaux est conditionnée à la transmission préalable de la déclaration d'intérêts prévue par l'article L. 122-2 du code général de la fonction publique.